

Votants : 80
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 17 mai 2019
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 28 mai 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 27 mai 2019

HABITAT – OPAH COMMUNAUTAIRE 2018-2022 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX PROPRIETAIRES OCCUPANTS ET BAILLEURS PRIVES

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Elisabeth BEAUVAIS, Jacques BILLY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Jean-Luc CLISSON, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Fabrice DESCAMPS, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Robert GOUSSEAU, Michel HALGAN, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Florent JARRIAULT, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Serge MORIN, Jacques MORISSET, René PACAULT, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Nathalie SEGUIN, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Jacques TAPIN, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER, Michel VEDIE, Patrice VIAUD

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Marie-Christelle BOUCHERY à Patrice VIAUD, Charles-Antoine CHAVIER à Jacques BROSSARD, Christine HYPEAU à Alain BAUDIN, Agnès JARRY à Jeanine BARBOTIN, Dominique JEUFFRAULT à Jacqueline LEFEBVRE, Monique JOHNSON à Alain PIVETEAU, Guillaume JUIN à Eric PERSAIS, Lucien-Jean LAHOUSSE à Dominique SIX, Rabah LAICHOIR à Marcel MOINARD, Michel PANIER à Jérôme BALOGE, Sylvette RIMBAUD à Marie-Paule MILLASSEAU

Titulaires absents suppléés :

Dany MICHAUD par Jean-Claude CHATELIER

Titulaires absents :

Carole BRUNETEAU, Didier DAVID, Jean-Claude FRADIN, Isabelle GODEAU, Simon LAPLACE, Rose-Marie NIETO, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Céline VALEZE

Titulaires absents excusés :

Marie-Christelle BOUCHERY, Charles-Antoine CHAVIER, Christine HYPEAU, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Monique JOHNSON, Guillaume JUIN, Lucien-Jean LAHOUSSE, Rabah LAICHOIR, Michel PANIER, Sylvette RIMBAUD

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Yamina BOUDAHMANI

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 27 MAI 2019

HABITAT – OPAH COMMUNAUTAIRE 2018-2022 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS ET BAILLEURS PRIVÉS

Monsieur **Christian BREMAUD**, Membre du Bureau Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu la décision de la Commission du 20 décembre 2011 relative à l'application de l'article 106, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne relatif aux aides d'Etat sous forme de compensations de service public octroyées à certaines entreprises chargées de la gestion de services d'intérêt économique général ;

Vu les articles L.365-1 et L.411-2 du Code de la Construction et de l'Habitation modifiés par la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 dite loi ALUR,

Par délibération du 21 décembre 2017, la Communauté d'Agglomération du Niortais a décidé d'engager, en partenariat avec l'Etat et l'Anah, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat portant sur l'ensemble de son territoire.

Entrée en vigueur le 5 février 2018, l'OPAH communautaire dure 5 ans.

En accordant des subventions aux propriétaires occupants et bailleurs privés, l'OPAH communautaire vise à lutter contre la précarité énergétique et l'habitat indigne et à favoriser le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie. Le volet Renouvellement Urbain du dispositif apporte des moyens renforcés pour reconquérir l'habitat dans le centre ancien de 12 communes de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

L'opération a ainsi, pour objectifs, de contribuer à la réhabilitation de 1 201 logements dont 995 logements de propriétaires occupants et 206 logements locatifs de propriétaires bailleurs.

Après agrément, par l'Anah locale, de 16 dossiers de Propriétaires Occupants et 1 logement locatif conventionné, il est proposé d'attribuer aux bénéficiaires, un montant prévisionnel total de 40 920,80 €, détaillé dans le tableau joint en annexe.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Valider l'engagement financier de la CAN indiqué dans le tableau récapitulatif joint en annexe,
- Autoriser le versement des subventions aux bénéficiaires, à réception de la feuille de calcul de l'Anah,

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20190527-C36-05-2019-DE Date de télétransmission : 03/06/2019 Date de réception préfecture : 03/06/2019
--

- Autoriser le Président ou le Membre du Bureau Délégué, à signer tous les autres documents relatifs au bon déroulement et à l'instruction de ces dossiers.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 80

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Christian BREMAUD

Membre du Bureau Délégué

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 27 MAI 2019

HABITAT - OPAH COMMUNAUTAIRE 2018-2022 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS ET BAILLEURS PRIVÉS

ANNEXE

TABLEAU RECAPITULATIF DES AIDES FINANCIÈRES PRÉVISIONNELLES

	Adresse des logements concernés	Commune	Typologie de travaux	Travaux TTC éligibles	Subventions Anah + Etat	Subventions CAN	Subventions communes
Logt 1	8 rue du Centre	BESSINES	PO - Energie	23 857,11 €	8 600 €	1 000 €	/
Logt 2	49 route de Coulonges	NIORT	PO - Energie	4 088,14 €	2 088 €	2 000 €	/
Logt 3	57 route de Niort	SOIECQ	PO - Energie	23 062,51 €	12 000 €	2 000 €	/
Logt 4	380 avenue St Jean d'Angely	NIORT	PO - Energie	12 534,11 €	7 129 €	2 000 €	/
Logt 5	49 rue de Souche	NIORT	PO - Energie	15 769,61 €	8 723 €	2 000 €	/
Logt 6	12 impasse des Fleurs	NIORT	PO - Adaptation	2 013,00 €	13 €	2 000 €	/
Logt 7	1 C, rue du Four	NIORT	PB - Logement dégradé	69 109,00 €	16 401 €	14 920,80 €	2 980,20 €
Logt 8	5 rue Antonio Vivaldi	NIORT	PO - Energie	15 272,34 €	8 611 €	2 000 €	/
Logt 9	44 rue de Chameloup	BESSINES	PO - Energie	5 012,30 €	2 080 €	1 000 €	/
Logt 10	38 rue Sarrazine	NIORT	PO - Energie	19 788,99 €	11 249 €	2 000 €	/
Logt 11	20 rue Villechanoux	NIORT	PO - Energie	11 692,91 €	6 548 €	2 000 €	/
Logt 12	1 chemin du Moulin	ARCAIS	PO - Adaptation	4 897,67 €	1 564 €	1 000 €	/
Logt 13	2 impasse des Sources	GERMOND ROUVRE	PO - Energie	10 673,71 €	4 553 €	1 000 €	/
Logt 14	4 bis rue Gabriel Fauré	NIORT	PO - Energie	23 523,23 €	12 000 €	2 000 €	/
Logt 15	7 ter rue des Fiefs	NIORT	PO - Energie	8 111,92 €	4 553 €	1 000 €	/
Logt 16	31 chemin de la Vallochette	VILLIERS EN PLAINE	PO - Energie	18 546,53 €	6 885 €	2 000 €	/
Logt 17	416 rue de Mursay	ECHIRE	PO - Energie	10 182,13 €	4 301 €	1 000 €	/
		TOTAUX		278 135,21 €	117 298 €	40 920,80 €	2 980,20 €